

FLASH INFO

JUILLET 2021

Le civisme, l'affaire de tous!

Des dégradations ont été récemment constatées dans les différentes infrastructures de la commune. Les actes de vandalisme, la présence de déiections canines sur les trottoirs sont des exemples d'incivilités qui détériorent notre cadre de vie. Faisons tous preuve de civisme en adoptant des gestes responsables pour un meilleur vivre ensemble!!



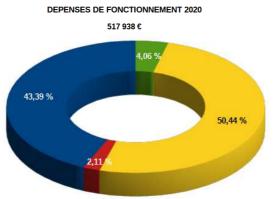
Banc de l'aire de jeux

| Budget 2021 | - 1 |
|---------------|-----|
| Annie | 2 |
| Guittet | |
| Urbanisme | 2 |
| Info COVID | 2 |
| Espaces verts | 2 |
| Tri | 3 |
| Compétence | 3 |
| Sport | |
| SIVOM | 4 |
| Fibre optique | 4 |

Budget 2021

Retour sur le résultat de fonctionnement 2020

L'année 2020 fut particulière du fait de la pandémie. Les investissements ont été minimes et ne sont pas représentatifs des autres années. Nous reviendrons donc uniquement sur les dépenses.



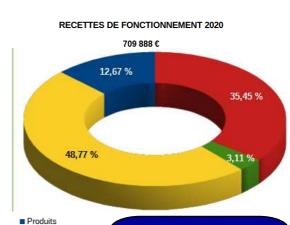
■ Charges à caractère généra

■ Charges financières

Charges de personnel

■ Subventions

Les charges à caractère général comprennent les fluides (eau, électricité, carburant...), les services extérieurs (entretien, assurances, prestataires...) et la participation au SIVOM.



Impôts et taxes Atténuation de charges Dotations

Les produits comprennent les redevances et services péri-scolaires, les loyers et les concessions du cimetière.



Le résultat de fonctionnement au 31/12/2020 s'élève à 191 950 €. Le résultat cumulé comprenant le résultat de l'année et les résultats antérieurs s'élève à 691 759 €.

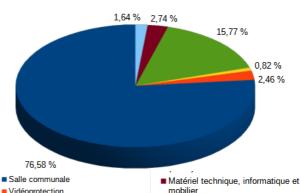
Ce résultat cumulé va permettre d'autofinancer une partie des investissements futurs.

Ces investissements ont été prévus et autorisés dans le budget voté le 16 février 2021.

Le diagramme ci-contre recense les principaux investissements prévus. Ils seront réalisés dans les prochaines années.

investissements seront financés tout d'abord par l'autofinancement, puis par des subventions venant de l'Etat, la Région, le Département et de Le Mans Métropole. Enfin un emprunt viendra en dernier lieu compléter le financement.

Les investissements prévus au budget 2021 : 2 747 025.10 €



- Vidéoprotection
- Aire de loisirs (frais d'étude) ■ Maison des assistantes maternelles (MAM)
- mobilier
- Travaux sur les bâtiments (cimetière, école, mairie, réseaux...)

4 questions à Annie Guittet



En poste de puis le 15 janvier 2021, Annie ne figurait pas dans le bulletin de janvier.

-Quel est votre parcours professionnel:

j'ai exercé pendant 22 ans en tant qu'assistante commerciale en agroalimentaire puis j'ai intégré la fonction publique en 2005 en tant que secrétaire de mairie à la Chapelle Saint Fray, à Ruillé en Champagne et à La Quinte pendant 3 ans .

Ensuite j'ai intégré en 2007 la collectivité d'Arnage en tant qu'assistante de direction au service technique jusqu'à mon arrivée à la mairie de Chaufour Notre Dame soit le 15 janvier dernier.

-Après 6 mois sur ce nouveau poste quelles sont vos sensations :

Avec mon expérience, Je découvre encore d'autres missions l'état civil, les élections etc . L'accueil du public est très enrichissant et imprévisible. J'apprécie la solidarité, la confiance et le travail d'équipe avec les collègues et les élus.

-Pouvez-vous nous décrire vos missions :

L'accueil du public : j'oriente et renseigne les personnes en fonction de leurs de-

Mes missions sont l'état civil, l'urbanisme, les élections et le suivi des bâtiments en lien avec l'Adjoint aux travaux.

-Quelle plus-value votre expérience apporte t-elle sur le poste de secrétariat?

Pendant 13 ans j'ai suivi les contrats de maintenance et de vérifications obligatoires des bâtiments ERP (Etablissement Recevant du Public). Le suivi financiers et administratifs des marchés travaux sur le poste que j'occupais était une des missions principales.L'objectif est de transmettre mes connaissances techniques et administratives sur les futurs travaux de la commune.

URBANISME



Actuellement, nous comptons 2 zones éligibles pour la réalisation de futurs lotissements, en dehors du Lotissement du Jardin du Plessis (ayant encore 1 parcelle à pourvoir).

Ces projets sont en cours d'études et seront probablement concrétisés en 2022-2023. Ils pourront proposer environ 50 terrains constructibles.

INFO COVID 19

Alors que plus de 20 millions de Français ont déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, le calendrier vaccinal s'accélère encore : À compter du 31 mai 2021 : la vaccination est étendue à tous les adultes sans condition.

Si vous avez déjà été vacciné contre la Covid-19, vous pouvez récupérer une attestation certifiée sur le site de l'Assurance maladie.

Pour stopper la pandémie et retrouver une vie normale, les chercheurs et laboratoires du monde entier se mobilisent pour développer des vaccins efficaces contre la Covid-19. En plus des mesures barrières, la vaccination permettra de maintenir l'impact de l'épidémie et de réduire la mortalité et la morbidité liées à l'infection virale. À ce jour, quatre vaccins sont autorisés en France :

- Pfizer/BioNTech;
- Moderna;
- AstraZeneca;
- lanssen.

La vaccination ne s'effectue que sur rendez-vous :

- sur <u>sante.fr</u>, ou via les applications <u>« Doctolib »</u> et <u>« ViteMaDose »</u>.
- par téléphone : 0 800 009 110 (7 jours/7 de 06h00 22h00) ;
- auprès de votre médecin traitant ;
- Auprès du cabinet infirmier : 02 43 77 48 86 / 06 79 36 56 39
- éventuellement sur votre lieu de travail.

La gestion différenciée

des espaces verts

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts différente.

Elle se démarque des méthodes traditionnelles, le but étant de limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires, de favoriser le développement de la diversité de la faune et de la flore, et de limiter l'exportation des produits de fauche ou de taille. En augmentant la hauteur de coupe de la tondeuse, la fréquence de tonte sera réduite et le gazon plus résistant. Cette pratique réduit aussi les besoins en arrosage car le couvert végétal limite l'assèchement en été.

La commune va mettre en place ce mode de gestion pour les plus grands espaces verts, et cela rejoint des actions déjà menées par la commune, désherbage thermique et manuel, outils électriques...



TRI SELECTIF rappel des consignes de tri



Nous rappelons également que la bennes à déchets vert est destinée à recevoir seulement des tailles d'arbres ou les tontes de pelouses.

Il est impératif que chacun respecte cette règle pour le bon fonctionnement du service.

La collecte du verre se fait au point d'apport volontaire et en porte à porte une fois par mois le calendrier est disponible sur le site internet de la commune rubrique vie pratique

La compétence sport de haut niveau

Le Mans métropole a pris une nouvelle compétence en octobre 2020 sur la Politique sportive - Transfert des compétences "Soutien aux clubs sportifs professionnels" et "Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire".

Le sport est aujourd'hui un vecteur important de santé, de cohésion sociale, d'attractivité du territoire et donc de développement économique. La politique sportive est un élément déterminant dans la construction et l'identité des territoires. Il faut donc que toutes les collectivités territoriales soient au diapason.

Ces enjeux s'inscrivent dans

un contexte de nouvelle gouvernance du sport avec la mise en place progressive des conférences régionales du sport qui seront stratégiques pour la déclinaison des politiques sportives à la veille des Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

L'intercommunalité peut aussi être un échelon pertinent pour la coordination de la politique sportive, en

développant les coopérations intercommunales mais aussi en soutenant les actions sportives comme outils de rayonnement et d'attractivité du territoire.

Les communes accompagnent et participent au développement de la pratique sportive. Elles sont un acteur essentiel autour d'objectifs du vivre ensemble et de mieux-être.

C'est pourquoi la commune de Chaufour a quant à elle délibérée en faveur de cette prise de compétence le 13 octobre 2020.

La gouvernance pour la mise en œuvre de cette nouvelle compétences'établira comme

-comité de pilotage : élus référents de chaque communes (Nicolas Moreau et Jean-Luc Simon pour Chaufour). Cette instance est pilotée par François Edom, conseiller



communautaire aux évènements et équipements sportifs métropolitains

-comité technique : cellule projet + référents groupes travail sous couvert de la Direction Générale de Le Mans Métropole -groupe travail : techniciens volontaires des communes d'Allonnes, Arnage, Champagné, Coulaines, La Chapelle Saint Aubin, Le Mans / Le Mans Métropole, Mulsanne, Sargélès-le-Mans et Yvré l'Evêque.

4 groupes de travail :
-équipement nouveaux
-équipements existants
-évènementiel sportif
-soutien au sport de haut niveau

Le Syndicat du Bocage Cénomans : ses missions

SYNDICAT

DU

BOCAGE

CENOMANS

Le Relais Petite Enfance

-Le Relais est lieu unique d'information : il renseigne sur tous les modes d'accueil, leurs modalités et enregistre les préinscriptions au multi-accueil.

-Accompagne et soutient les assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile dans l'exercice de leur profession en lien avec les services Départementaux responsables de l'agrément.

-Informe et accompagne les parents et futurs parents sur toute question liée à l'éducation et à l'accueil de l'enfant, ainsi que la mise en œuvre du contrat de travail.

-Organise des activités, de rencontres, d'échanges et d'événements autour du jeune enfant (Jeux et rencontres, ateliers d'éveil, spectacles,

conférences, etc.)

Multi-accueil « POMME DE REINETTE »

-Accueil jusqu'à 22 enfants de 0 à 4 ans suivant 3 modes de garde : Accueil occasionnel, régulier ou d'urgence (2 places supplémentaires)

-Accompagnement des parents

La parentalité

-Des rencontres passerelles de la petite enfance vers les écoles

Ce groupe est ouvert aux parents et habitants du territoire pour rejoindre la réflexion et l'animation de ce nouveau service

Service Enfance-Jeunesse

- -Gestion et animation des accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires
- -Gestion et animation des Tickets Sports sur les vacances scolaires
- -Organisation et animation de séjours été et hiver et de mini-camps
- -Soutien, conseil et aide pour l'organisation de projets d'ados
- -Activités et dispositifs Jeunesse

La coordination territoriale

- -Suivi administratif et financier de la structure
- -Accompagnement des élus
- -Coordination des services et de l'équipe
- -Développement du maillage territorial, de la relation aux habitants, de l'interconnaissance des acteurs locaux

FIBRE OPTIQUE à l'horizon 2022

En Sarthe, le déploiement du réseau fibre optique a été organisé en ciblant comme priorité les territoires les moins bien desservis par la technologie ADSL. La commune de Chaufour-Notre-Dame étant équipée d'un central téléphonique, le niveau d'ADSL dans cette commune était globalement meilleur que sur les commuenvironnantes. Les infrastructures structurantes ont cependant été dimensionnées pour faire face à l'ensemble des besoins du territoire. Et c'est à ce titre que Chaufour-Notre-Dame a été équipée d'un nœud de raccordement optique, dès les premiers déploiements. Cet équipement permet aujourd'hui de garantir un développement harmonieux des réseaux, pour l'ensemble des populations du secteur et donc pour votre commune.

Compte tenu des attentes de la population pour bénéficier du service fibre optique, il a été décidé une très forte accélération du déploiement de ce réseau, dont va pleinement bénéficier votre commune. Conformément aux engagements pris, les études pour la desserte du centre-bourg sont engagées, afin de déterminer les meilleures solutions de déploiement. Si aucune anomalie n'est détectée lors de ces études, le déploiement pourrait débuter fin 2021, permettant l'ouverture des services à la population au cours de l'année 2022. Sans les résultats des études, il est difficile de s'engager plus avant sur ce planning.

Le site lafibrearrivechezvous.fr,

notamment sa carte d'éligibilité, est une source d'information précieuse pour l'ensemble de la population. Les études étant engagées, nous avons procédé au relevé des infrastructures et des adresses à desservir, chaque habitation est d'ores et déjà repérée par une pastille rouge, qui permet à chaque citoyen d'être informé sur l'intégration de son

habitation, dans le projet en cours d'étude. Certaines habitations de la commune sont alimentées par des infrastructures des



communes de Fay et de Trangé. Ces habitations sont repérées sur le site lafibrearrivechezvous.fr par des pastilles vertes précisant qu'elles sont d'ores et déjà éligibles à un service fibre optique. Pour en

bénéficier, les habitants doivent souscrire une offre auprès d'un opérateur, qui sera l'interlocuteur unique du demandeur pour le raccordement de sa propriété au

réseau fibre optique et pendant toute la durée de l'engagement souscrit auprès de cet opérateur. D'autres habitations sont repérées, sur le site

lafibrearrivechezvous.fr, par des pastilles violettes indiquant elles sont d'ores et déjà raccordables au réseau fibre optique avec un délai supplémentaire d'environ six mois, dû à une contrainte technique ou à l'éloignement de l'habitation.

Flash info édité par : la Mairie Direction de publication : Patrice LEBOUCHER Responsable de la publication : Nicolas MOREAU Réalisation : commission communication